

e 2 0
u 1 8
• a t

Parliamentary
Dimension
Austrian Presidency
of the Council of
the European Union



Parlement européen



REPUBLIC OF AUSTRIA
Parliament

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Groupe de contrôle parlementaire conjoint sur l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

– 3^e réunion –

Les 24 et 25 septembre 2018

Parlement européen, Bruxelles

Salle: (à confirmer)

Contexte

L'article 88 du traité FUE, introduit par le traité de Lisbonne, prévoit une forme unique de contrôle des activités d'Europol par le Parlement européen, contrôle auquel sont associés les parlements nationaux.

Le 11 mai 2016, le règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) a été adopté. Le nouveau règlement confère des pouvoirs à Europol et met en place un contrôle parlementaire conjoint par le Parlement européen et les parlements nationaux.

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union a adopté, le 24 avril 2017, des conclusions sur la création d'un groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC) en application de l'article 51, paragraphe 1, du règlement Europol et conformément à l'article 9 du protocole n° 1 du traité sur l'Union européenne, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Conformément à l'article 51 du règlement Europol, le GCPC jouera un rôle essentiel dans «le contrôle politique des activités d'Europol dans l'accomplissement de sa mission, y compris en ce qui concerne leur incidence sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques».

La Conférence des présidents a convenu, lors de sa réunion du 24 avril 2017, que le GCPC se réunirait deux fois par an. Au premier semestre, il se réunira dans les locaux du parlement du pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, alors qu'au second semestre, la réunion aura lieu au Parlement européen.

Conformément aux conclusions de la Conférence des présidents, la réunion constitutive du GCPC a eu lieu au Parlement européen les 9 et 10 octobre 2017, tandis que sa deuxième réunion s'est tenue les 18 et 19 mars 2018 à Sofia, en Bulgarie. Le règlement intérieur du GCPC a été adopté lors de cette dernière.

Les missions et responsabilités du GCPC sont énoncées à l'article 51 du règlement (UE) 2016/794 et prévoient, notamment, le droit de questionner le président du conseil d'administration d'Europol, son directeur exécutif ou leurs remplaçants, ainsi que le contrôleur européen de la protection des données, mais aussi le droit d'être consulté sur la programmation pluriannuelle d'Europol, de demander d'autres documents pertinents nécessaires à l'exécution de ses missions, et de formuler des conclusions sur le contrôle politique des activités d'Europol.

Documents d'information

[Règlement \(UE\) 2016/794](#)

[Conclusions de la Conférence des présidents des 23 et 24 avril 2017 – Bratislava](#)

[Règlement intérieur du GCPC](#)

[Document de programmation pluriannuelle d'Europol](#)

[Lettre de M. TSVETANOV faisant suite à la réunion du conseil d'administration d'Europol du XXXX](#)

Lundi 24 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures

15.00 - 15.15 - Adoption de l'ordre du jour et observations liminaires des coprésidents du GCPS

- Claude MORAES, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen; président de la délégation du PE du GCPS;
- Angela LUEGER, présidente de la commission des affaires intérieures du Conseil national autrichien.

15.15 - 15.45 - Présentation des priorités du GCPS par la troïka présidentielle 2018-2019

- Tsvetan TSVETANOV, président de la commission de la sécurité intérieure et de l'ordre public, 44^e Assemblée nationale de la République de Bulgarie;
- Angela LUEGER, présidente de la commission des affaires intérieures du Conseil national autrichien (à confirmer);
- Oana-Consuela FLOREA, membre de la Chambre des députés, de la commission permanente mixte de la Chambre des députés et du Sénat pour l'exercice du contrôle parlementaire des activités du Service de renseignements roumain (SRI).

15.45 - 17.00 - Projet de programmation pluriannuelle d'Europol 2019-2021

- Présentation et échange de vues avec Catherine DE BOLLE, directrice exécutive d'Europol;
- Présentation et échange de vues sur les contributions écrites du GCPS présentées par les délégations.

17.00 - 18.00 - Activités du conseil d'administration d'Europol de mars à septembre 2018

- Échange de vues avec Priit PÄRKNA, Président du conseil d'administration d'Europol (à confirmer);
- Rapport de Tsvetan TSVETANOV, président de la commission de la sécurité intérieure et de l'ordre public, 44^e Assemblée nationale de la République de Bulgarie.

Lundi 24 septembre 2018, de 18 heures à 19 h 30

Réception organisée par le Parlement européen

Mardi 25 septembre 2018, de 9 h 30 à 12 h 30

09.30-10.30 - Protection des libertés et des droits fondamentaux des personnes physiques, en particulier la protection des données à caractère personnel, dans le contexte des activités d'Europol

- Présentation et échange de vues avec Giovanni BUTTARELLI, Contrôleur européen de la protection des données (à confirmer).

10.30 - 12.00 - Contribution d'Europol à la lutte contre la criminalité financière, le recouvrement des avoirs et le blanchiment de capitaux

- Présentation d'Europol (à confirmer) et échange de vues.

12.00 - 12.15 - Interventions principales

- Julian KING, commissaire européen chargé de l'Union de la sécurité (à confirmer).

12.15 - 12.30 - Observations finales des coprésidents du GCPS:

- Claude MORAES, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen; président de la délégation du PE du GCPS;
- Angela LUEGER, présidente de la commission des affaires intérieures du Conseil national autrichien.

Prochaine réunion: Bucarest, Roumanie (les 24 et 25 février 2019).